

Pourquoi la viande de veau suisse sera-t-elle plus rouge à l'avenir?

Prof. Adrian Steiner, Clinique des ruminants, Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne;
adrian.steiner@vetsuisse.unibe.ch

Pour quelles raisons engraissons-nous des veaux?

Chaque année en Suisse, 600'000 vaches laitières produisent plus de 3 millions de tonnes de lait. Mais comment la vache donne-t-elle du lait? Les veaux femelles sont élevés pour devenir des génisses, état auquel elles parviennent à l'âge de 15-18 mois. La gestation chez la vache dure 9 mois et 10 jours. Les mamelles se développent également durant cette période et c'est lorsque son 1^{er} veau vient au monde que la vache donne du lait pour la première fois. Le premier lait est très important pour le veau, car il contient de très nombreux anticorps vitaux. Au bout de 10 jours, le lait présente la qualité propre à la consommation humaine. Au départ, jusqu'à 1 ou 2 mois environ après la naissance du veau, la production de lait de la vache ne cesse de croître. Ensuite, elle ralentit doucement, jusqu'à ce que la vache ne puisse plus être traitée 6-8 semaines avant le prochain vêlage. Ensuite, le cycle se répète. A chaque nouvelle naissance, la production de lait est relancée et dans le même temps, «un veau est produit». Les veaux femelles sont généralement utilisés pour l'élevage, et la boucle est bouclée. Seuls quelques veaux mâles sont élevés pour l'élevage, tandis que la grande majorité des veaux mâles issus de vaches laitières ne sont pas élevés mais transférés vers l'engraissement des veaux. De nombreux veaux d'engraissement constituent pour ainsi dire un «sous-produit» de la production laitière.

Quel est le principal problème actuellement dans l'engraissement des veaux suisses et à quoi est-il dû?

En Suisse, les veaux engraisés de manière conventionnelle se voient administrer en moyenne plus de 20 doses journalières d'antibiotiques, principalement pour prévenir ou traiter des maladies de l'appareil respiratoire. Les traitements antibiotiques (en médecine vétérinaire comme en médecine humaine) peuvent entraîner la sélection de germes qui développent des résistances aux antibiotiques et en sont porteurs. Les gènes de résistance peuvent être échangés entre les bactéries, ce qui peut faire que des êtres humains deviennent porteurs de gènes multi-résistants. Dans des situations extrêmes (maladie, hospitalisation), ceci peut limiter fortement le nombre d'antibiotiques efficaces pour traiter une maladie.

Les causes de la grande résistance aux antibiotiques dans l'engraissement des veaux sont les suivantes. 1. La performance d'engraissement des veaux mâles de races laitières est faible. Leur valeur marchande est donc faible elle aussi. C'est pourquoi dans certains pays frontaliers, les veaux mâles issus d'exploitations de bétail laitier sont soit abattus après la naissance, soit transportés sur de longues distances – parfois dans d'autres pays – vers des exploitations d'engraissement spécialisées. En Suisse, le temps de trajet à partir du lieu de chargement est limité à 6 heures maximum. L'engraissement a lieu soit sur l'exploitation d'origine, soit – à partir de l'âge de 3 semaines env. – dans une exploitation d'engraissement spécialisée. Si de jeunes veaux d'origines différentes sont regroupés sur une même exploitation d'engraissement, ils sont exposés à une grande quantité d'agents pathogènes «étrangers» contre lesquels ils ne peuvent lutter faute d'anticorps dans leur sang. 2. A l'âge de 3 semaines, le système immunitaire des veaux n'est pas encore suffisamment développé, ce qui empêche toute défense efficace contre les germes. 3. De nombreux veaux d'engraissement ne disposent pas, pendant la période d'engraissement, de sorties en plein air, si bien qu'ils sont détenus dans un environnement climatique imparfait. 4. Traditionnellement, la nourriture des veaux d'engraissement est pauvre en fer et en fourrage grossier, permettant d'obtenir la couleur de viande claire souhaitée par le marché. Mais ceci affaiblit dans le même temps les défenses immunitaires des bêtes. La combinaison des 4 causes mentionnées fait que les veaux d'engraissement sont très souvent – notamment au

début de l'engraissement – sujets à des pneumonies. Pour «intercepter» ces affections pulmonaires, on utilise des antibiotiques.

Et ensuite?

Existe-t-il des solutions à cette apparente impasse?

Oui, il y a des solutions:

- Elevage de vaches à double emploi: les veaux issus de vaches à double emploi présentent de meilleures caractéristiques d'engraissement que les veaux issus de vaches laitières, et donc, une plus grande valeur marchande. Ces veaux bénéficient souvent d'un «approvisionnement préférentiel» de la part du producteur.
- L'engraissement dans l'exploitation d'origine ou le «hameau d'origine»: les veaux concernés sont moins exposés à des germes étrangers.
- Amélioration de la détention des veaux avec suffisamment de sorties en plein air (incitation financière par les contributions SRPA): l'impact sur les poumons de ces veaux est moins important que sur ceux des veaux détenus de manière conventionnelle sans sortie en plein air.
- Affouragement conforme aux règles de l'art: un approvisionnement optimal en fourrage grossier et en fer permet d'améliorer considérablement les défenses immunitaires des veaux.

Toutes les mesures indiquées précédemment permettent d'obtenir des animaux en meilleure santé, dont les «besoins en antibiotiques» peuvent être sensiblement réduits pendant l'engraissement.

Des études scientifiques menées à la Clinique des ruminants de la Faculté Vetsuisse de l'Université de Berne ont montré que

- les cubes de maïs plante entière répondent le mieux, en tant que source de fibres brutes, au développement physiologique des veaux ainsi qu'aux exigences du marché en matière de performance;
- les cubes de maïs plante entière ont tendance, plus que la paille, à conférer aux veaux une couleur de viande rougeâtre;
- grâce au seul engraissement dans l'exploitation d'origine, il est possible de réduire d'un dixième les «besoins en antibiotiques» par rapport aux exploitations d'engraissement spécialisées.

Les veaux nourris dans le respect des animaux présentent souvent une viande plus rouge!

L'art. 37 de l'Ordonnance sur la protection des animaux en vigueur prévoit 1. que les veaux doivent avoir librement accès à l'eau en permanence, 2. que leur nourriture soit suffisamment riche en fer et 3. que les veaux de plus de deux semaines doivent avoir libre accès à du foin, du maïs ou toute autre nourriture appropriée garantissant des apports en fibres brutes. La paille seule n'est pas considérée comme un aliment approprié.

Le délai transitoire de l'art. 37 de l'Ordonnance sur la protection des animaux en vigueur échoit le 1^{er} septembre 2013. Étant donné qu'au plus tard à compter de cette date de référence, tous les veaux d'engraissement devront bénéficier d'un approvisionnement adéquat en fer et en fourrage grossier, la viande de veau sera plus rouge à l'avenir.

- **La viande rougeâtre n'est donc pas un signe de moindre qualité. Au contraire, les veaux en bonne santé, détenus et nourris dans les règles de l'art, présentent fréquemment une couleur de viande rougeâtre.**